

# Des spécialistes du droit fiscal

*L'Institut des avocats conseils fiscaux réunit 750 avocats spécialisés et juristes d'entreprises dans le domaine de la fiscalité du patrimoine et de l'entreprise. Son objectif est avant tout de maintenir un haut de niveau de compétence dans cette matière qui évolue en permanence.*

**I**nitiallement, l'IACF était une association composée de conseils juridiques et fiscaux, exerçant essentiellement leur activité dans le conseil fiscal. La structure a ensuite évolué parallèlement à la fusion des métiers d'avocat et de conseil juridique de 1992. En 1993, l'organisation est devenue l'IACF, afin de refléter l'activité de ses membres. Elle est présidée par M<sup>e</sup> Pierre-Yves Bourtourault.

## ■ Majoritairement des avocats

L'Institut des avocats conseils fiscaux est constitué de deux catégories de membres. Il y a d'abord les avocats, qui assistent et défendent leurs clients contribuables dans les litiges pouvant les opposer à l'administration, et qui agissent également en qualité de conseils, c'est-à-dire dans l'élaboration de la structuration fiscale du patrimoine et des activités des particuliers et des entreprises. Les avocats membres titulaires de l'association sont environ 650. Ils ne sont pas forcément tous titulaires du certificat de spécialité en droit fiscal, qui permet de faire état de sa spécialisation, mais le parrainage, exigé à l'admission, garantit une pratique fiscale principale. Par ailleurs, l'IACF accueille une centaine de fiscalistes exerçant au sein d'entreprises. Ces derniers sont qualifiés de membres correspondants.

## ■ Garantir une formation de haut niveau

L'association a pour objectif d'accompagner ces professionnels dans leur rôle d'assistance des contribuables et dans les conseils donnés en matière de structuration des activités patrimoniales, commerciales et industrielles des

**L'association accompagne les avocats et les fiscalistes d'entreprises dans leur rôle d'assistance des contribuables et dans les conseils donnés en matière de structuration des activités patrimoniales, commerciales et industrielles des clients.**



PIERRE-YVES BOURTOURAULT, président de l'IACF

clients. Il s'agit également de bien appréhender un « service après vente de qualité de ces conseils, en assistant le client en matière de contrôle fiscal et de défense du contribuable, en cas d'action contentieuse », précise Pierre-Yves Bourtourault.

De plus, la structure souhaite maintenir un haut niveau de compétences pour ses membres. Son action porte aussi bien sur la formation initiale que sur la formation permanente. « Nous devons nous assurer que nos adhérents suivent une bonne formation permanente, car notre matière est rapidement obsolète, explique le président de l'IACF. En effet, les textes fiscaux évoluent régulièrement et proviennent de divers horizons : loi de finances, loi de finances rectificative, conventions fiscales internationales, instructions administratives, directives européennes, jurisprudence, etc. D'où une obligation forte de se mettre à jour. »

Ainsi, l'association organise des conférences et des débats nationaux ou régionaux, via ses délégations. Quelques exemples de conférences récentes : « Les opérations immobilières : le nouveau régime de TVA et les

## L'équipe dirigeante

- **Président :** Pierre-Yves Bourtourault
- **Vice-présidents :** Véronique Lenoir, Pascal Couadin, Alain Frenkel, Jean-Pierre Leperre
- **Secrétaire général :** Denis Di Leonardo
- **Trésorier :** Georges-Marie Duclos
- **Présidents d'honneur :** Paul Puyraveau, Henri Ebrard, Michel Noémie, Henri Bardet
- **Conseil d'administration :** Stéphane Austry, Isabelle Bastide, Marc Bornhauser, Pierre-Yves Bourtourault, Pascal Couadin, Olivier Dauchez, Jean-Charles David, Denis Di Leonardo, Georges-Marie Duclos, Jean-Charles Flatres, Alain Frenkel, Arnaud Gérardin, Gérard Gouaislin, Philippe Grousset, Jean Guillmoto, Didier Laforge, Véronique Lenoir, Jean-Pierre Leperre, Pierre Mangas, Charles Menard, Eve Obadia, Hervé Ohran, Brigitte Poirier, Christiane Richard, Christophe Rontchevsky, Guy Roulin, Pierre Ullmann, Vincent Vervandier.

mutation » (9 décembre à Strasbourg), « L'actualité fiscale du financement et du refinancement des entreprises » (18 novembre à Paris), « Les enjeux de la fiscalité latente » (5 novembre à Marseille)...

« Nous associons à ces formations les juridictions administratives, notamment des membres du Conseil d'Etat, et des représentants de l'administration, indique Pierre-Yves Bourtourault. Cela nous permet d'avoir un aperçu de la pratique et de l'application des textes par l'administration. » L'IACF est également actif au niveau de chaque barreau et du CNB.

Du côté de la formation initiale, l'organisation intervient dans les masters spécialisés et les écoles de formation des barreaux. « La matière étant évolutive, l'acquisition d'une bonne méthodologie est très importante. Bien que la fiscalité soit proche de l'économie, de la finance, de la comptabilité, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une matière juridique, nécessitant de solides bases en droit. En fiscalité, lorsque la règle est outrepassée, on parle d'abus de droit ! Et en cas de litige, le juge s'appuie sur des règles de droit pour trancher. La formation universitaire dans ce domaine ne se remplace pas. »

## ■ Prendre part à la rédaction de textes

L'IACF participe à la préparation de textes. « Nous sommes régulièrement consultés par les cabinets ministériels des finances et du budget. L'administration, pour une meilleure sécurité du contribuable, a évolué et publie ses projets d'instruction. Cela nous donne la possibilité de réagir, d'influencer la rédaction définitive des textes et de donner l'avis de la société civile, afin d'aller dans le bon sens. »

## ■ Défendre les intérêts de la profession

En outre, bien que l'IACF ne soit pas un syndicat, il s'intéresse de près à l'évolution et à la reconnaissance de la profession d'avocat. « Nous agissons sur le cadre régle-

mentaire de la profession d'avocat. Notre activité doit être reconnue à l'intérieur de notre profession et nos préoccupations entendues, note Pierre-Yves Bourtourault. D'ailleurs, nous souhaitons que le ministère de la Justice transforme l'appellation "spécialiste en droit fiscal" en "conseil fiscal", qui véhicule mieux l'esprit de notre activité. Aujourd'hui, beaucoup de métiers s'intéressent à la fiscalité : les notaires, les banquiers, les assureurs, les CGP, les experts-comptables... Ces derniers disposent même de leur propre club fiscal. »

Pour adhérer à cet institut, il convient d'être parrainé par deux personnes qui doivent s'assurer que le candidat exerce bien une activité de conseil fiscal, qu'il dispose d'une certaine expérience et qu'il suit une formation permanente dans ce domaine.

L'association n'est pas ouverte à d'autres professionnels, tels que les notaires, les experts-comptables, les CGPI... « Nous ne sommes ni une association de networking, ni un réseau professionnel », prévient le président.

Par ailleurs, différentes commissions ont été mises en place au sein de l'IACF :

- « relations professionnelles » : afin de défendre la profession d'avocat conseil fiscal, de faire reconnaître l'institut et de veiller à sa représentativité auprès des instances professionnelles et administratives ;

- « doctrine et relation avec les administrations » : pour être une force de propositions et coordonner les réactions sur les évolutions proposées, mais aussi organiser des conférences ;

- « développement et régionalisation » : pour préparer des animations, des conférences, des réunions d'information dans les régions, assurer la promotion de l'IACF auprès des représentants de l'administration fiscale et des instances professionnelles locales. Des délégations régionales sont implantées à Bordeaux, Chambéry, Lyon, Marseille, Rennes, Strasbourg et Toulouse ;

- « international » : afin d'assurer les relations internationales. La structure est ainsi membre fondateur de la CFE (Confédération fiscale européenne, créée en 1959), qui a son siège à Paris et réunit 180 000 professionnels. Cet interlocuteur de la Commission européenne sur les questions fiscales (impôt direct et TVA) rassemble trente-deux organisations nationales, issues de vingt-quatre pays (dont la Suisse). L'association adhère également à l'IFA (Association fiscale internationale), qui tiendra sa prochaine conférence annuelle à Paris.

Notons enfin que l'IACF participe aux travaux conduits par la commission fiscale du *Club des juristes* et collabore au sein de commissions menées par le MEDEF et l'AFEP (Association française des entreprises privées). ●

Benoît Descamps

Pour adhérer à l'IACF, il convient d'être parrainé par deux personnes.

## Coordonnées

IACF

9, rue du Chevalier de Saint-Georges

75008 Paris

Tél. : 01 42 60 10 18

Fax : 01 42 60 54 93

Site Internet : [www.iacf.asso.fr](http://www.iacf.asso.fr)

Directeur administratif : Gisèle Maugis